



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la
réglementation générale
et économique

AVIS FAVORABLE
DOSSIER N° 259
PROCEDURE PC-AEC

Avis modificatif

***modifiant l'avis préfectoral du 15 octobre 2015
délivrant un avis favorable à l'autorisation
d'exploitation commerciale N°259 – INTERMARCHE
– SOMAIN***

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Nord,

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 15 octobre 2015 prises sous la présidence de M. Olivier GINEZ, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, représentant Monsieur le préfet empêché,

Vu la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008, notamment son article 102,

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.750-1 et suivants, ainsi que R.751-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.122-1-15, ainsi que L425-4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-25,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Nord – CDAC,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Nord pour l'examen de la demande susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2015 par lequel M. le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, donne délégation de signature à M. Olivier GINEZ en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ; délégation régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°253 du 14 octobre 2015,

Vu le dépôt du permis de construire n° PC 059 574 15 00015 en date du 23 juillet 2015 à la mairie de SOMAIN,

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale N°259 portant sur l'extension de 3365 m² de la surface de vente actuelle de 5885 m² pour atteindre 9250 m² du magasin « INTERMARCHE » situé à SOMAIN, boulevard Louise Michel, présentée par la SCI LOSDET et la SCI DE BAUVOIR,

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer Nord (DDTM),

Considérant que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs suivant les critères d'évaluation énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce,

Considérant que la DDTM émet un avis favorable avec réserve, à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale N°259 portant sur l'extension de 3365 m² de la surface de vente actuelle de 5885 m² pour atteindre 9250 m² du magasin « INTERMARCHE » situé à SOMAIN, boulevard Louise Michel, présentée par la SCI LOSDET et la SCI DE BAUVOIR,

Considérant que ce projet renforce la structure commerciale du grand Douaisis (pôle SOMAIN-ANICHE),

Considérant que ce projet renforce le pôle commercial existant tout en témoignant d'un manque de visibilité prospective dans l'aménagement de cette zone,

Considérant l'étude d'impact des flux de circulation complétée par le projet de création d'une station service réservée aux poids lourds qui délesterait la circulation,

Considérant que le pétitionnaire a pour projet de créer une seconde sortie sur la voirie routière par l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain, ce qui fluidifiera la circulation autour et à l'intérieur du site,

Considérant qu'en termes de développement durable, ce projet comporte des points positifs par l'intégration d'énergies renouvelables, la réflexion autour du stationnement par la création d'ilot pour les deux roues, le stationnement des véhicules électriques, l'intégration de noues paysagères pour l'évacuation des eaux pluviales,

Considérant que le stationnement est mutualisé avec celui des enseignants du groupe scolaire à proximité,

Considérant que ce projet sera accompagné par la modernisation du bâtiment qui apportera des améliorations sur le plan énergétique ainsi qu'en termes d'insertion paysagère,

Article 1^{er}: l'avis préfectoral du 15 octobre 2015 est modifié comme suit :

AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur l'extension de 3365 m² de la surface de vente actuelle de 5885 m² pour atteindre 9250 m² du magasin « INTERMARCHE » situé à SOMAIN, boulevard Louise Michel, **par 9 votes favorables**

à

SCI DE BEAUVOIR
SCI LOSDET
Monsieur Vincent DELOS
Boulevard Louise Michel
59490 SOMAIN
fax : 03.27.86.45.36
mail : delosvincent@yahoo.fr

Article 2 : Les autres dispositions de l'avis préfectoral mentionné à l'article 1^{er} restent inchangées.

Fait à Lille, le 74 DEC 2015

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général adjoint


Olivier GINEZ